



## Syndic - petite copropriété horizontale

-----  
Par marco2015

Bonjour à tous

voici ma situation:

- une copropriété de 2 maisons (2 propriétaires) sur un même terrain
- je dois passer par un passage commun (entre la maison et le terrain des copropriétaires) pour rejoindre le fond de la copropriété, où se trouvent ma maison et mon terrain.

J'ai des difficultés sérieuses d'entente avec mes voisins (des personnes d'un très grand âge me nuisant en permanence). Ainsi, j'envisage de sortir de la copropriété. Est-ce possible? Si oui, puis-je le faire sans l'accord de mes voisins? Si non, puis-je recourir à une procédure?

Mes voisins souhaitent la nomination d'un syndic professionnel. Est-ce obligatoire? Si oui, puis-je refuser un syndic professionnel et exercer moi-même le rôle de syndic de façon bénévole?

De plus, j'aimerais savoir si j'ai besoin de l'accord des copropriétaires pour vendre mon bien, ce que j'envisage sérieusement. Si non, dois-je attendre la fin d'une éventuelle procédure pour pouvoir vendre (si par exemple je demande la nomination d'un administrateur provisoire)?

Merci d'avance si quelqu'un peut m'éclairer!

ps: je n'en dors plus car mes voisins me harcèlent pour signer afin d'accepter un syndic professionnel.

-----  
Par NaW

Personne ne s'est soucié de son cas ?  
Pauvre Marco

-----  
Par isernon

depuis 9 ans, Marco a dû régler son problème !